

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

R H Ô N E

LYON

Maison 3 rue Soufflot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La maison sise 3 rue Soufflot à LYON (Rhône)

appartenant à M. le Docteur BERTHIER demeurant  
1 Boulevard Carnot à GRASSE (Alpes-Maritimes)

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de LYON (Rhône) et au propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3.

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.  
Avril 1937.

Paris, le 23 JUIL 1937

Pour le Ministre et par délégation spéciale  
Le Directeur Général des Beaux-Arts.

*[Signature]*

T. S. V. P.

22-484-1. 4244-29. [10713]